



Neuville, le 12 Mai 2023

Nos réf. : MW/DV  
Etude RL 2023/375 (1-2)

TARKETT SAS  
2 avenue François Sommer  
08203 SEDAN  
FRANCE

**A l'attention de Madame Aude CHIARUZZI**

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver dans les rapports ci-joints les résultats des essais de réaction au feu au panneau radiant selon la norme **EN ISO 9239-1** et à la petite flamme selon **EN ISO 11925-2** réalisés sur votre qualité « **Acczent Excellence Compact + 80** ».

Par rapport aux critères de classement de la norme EN 13501-1 (2018) qui sont les suivants :

- flux énergétique critique  $\geq 3,0 \text{ kW/m}^2$  : classe  $D_{fi}$
- flux énergétique critique  $\geq 4,5 \text{ kW/m}^2$  : classe  $C_{fi}$
- flux énergétique critique  $\geq 8,0 \text{ kW/m}^2$  : classe  $B_{fi}$

Production de fumée : s1 fumée  $\leq 750 \% \times \text{min}$

s2 produits qui ne satisfait pas aux critères de la classe s1

et,

- $F_s \leq 150 \text{ mm}$  en 20 s : classe  $E_{fi}$

cette qualité répond au classement **B<sub>fi</sub>-s1** en pose collée sur support fibre-ciment.

Les rapports d'essais doivent être envoyés auprès de votre organisme notifié (produit en système 1) pour valider le classement.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour la SARL C.R.E.T  
Le Directeur Technique,  
Marc WELCOMME

## RAPPORT D'ESSAI N° RL 2023/375-1

DELIVRE LE : 12/05/2023

ECHANTILLONNAGE REÇU LE : 24/04/2023

A LA DEMANDE DE : TARKETT SAS  
2 avenue François Sommer  
08203 SEDAN  
FRANCE

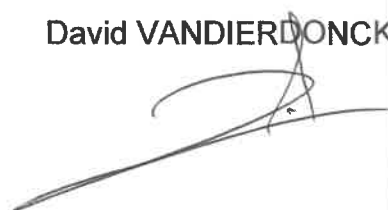
APPELLATION : **Acczent Excellence Compact + 80**

NATURE DE L'ESSAI : Essai de réaction au feu des revêtements  
de sol selon la norme NF EN ISO 9239-1 (Février 2013)  
Partie 1 : Détermination du comportement au feu à  
l'aide d'une source de chaleur rayonnante

Le Directeur Technique  
Marc WELCOMME



Le Responsable des Essais  
David VANDIERDONCK



L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'Article L 115-27 du Code de la consommation et de la Loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte **4** page(s) et **0** annexe(s)

**PROVENANCE DE L'ECHANTILLON À EXAMINER :**

Échantillon fourni par le demandeur de l'essai.

**DESCRIPTION DU PRODUIT DÉTERMINÉ PAR LE LABORATOIRE:**

Revêtement de sol résilient à base de polychlorure de vinyle sur mousse (Famille EN 651).

**INFORMATIONS DONNÉES PAR LE CLIENT :**

Technique de fabrication : Enduction

Composition : PVC hétérogène

Envers : PVC

Masse surfacique totale : 2750 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur totale : 2,15 mm

Épaisseur couche d'usure : 0,80 mm

Coloris : Gris

Traitement ignifuge : oui

**Support :**      Fibres-ciment  
                         Densité (1800 ± 200) kg /m<sup>3</sup>  
                         Dimensions 105 cm x 23 cm  
                         Épaisseur (8 ± 2) mm

**Pose :**      collée (colle acrylique BOSTIK MIPLAFIX 800 avec dépose de 300 g/m<sup>2</sup>)

**Conditionnement :**

Au moins 14 jours à (23 ± 2)°C et (50 ± 5) % d'humidité relative.

**Écarts éventuels par rapport à la méthode d'essai :**

Néant

**Date de l'essai :**

11/05/2023

**Durée de l'essai :**

Le rayonnement est maintenu pendant 30 minutes.

Le CRET est notifié par l'état français auprès de la Commission Européenne sous le numéro°NB 2401.

**RESULTATS :****1) FLUX ENERGETIQUE**

Éprouvette	Distance de propagation de la flamme (mm)			Flux énergétique (kW/m <sup>2</sup> )			Extinction de la flamme (min/s)	Distance maximale de propagation de la flamme (mm)	Flux énergétique critique CHF (kW/m <sup>2</sup> )
	10 min	20 min	30 min	HF 10	HF 20	HF 30			
1 (L)*	210	210	210	9,2	-	-	12 min 00 s	210	9,2
1 (T)*	230	230	230	8,8	-	-	12 min 00 s	230	8,8
2 (T)	250	250	250	8,4	-	-	12 min 00 s	250	8,4
3 (T)	260	260	260	8,6	-	-	12 min 00 s	260	8,6
<b>MOYENNE (T)</b>									<b>8,6</b>

(L)\* → sens longitudinal

(T)\* → sens transversal

**Observation :** néant

Distance de propagation de la flamme (mm)	Temps en minutes (min) et secondes (s) pour atteindre les élongations			
	1 (L)*	1 (T)*	2 (T)	3 (T)
50	2 min 30 s	3 min 10 s	3 min 20 s	3 min 10 s
100	3 min 00 s	3 min 40 s	4 min 20 s	4 min 00 s
150	4 min 20 s	4 min 20 s	5 min 00 s	5 min 00 s
200	5 min 40 s	5 min 20 s	6 min 20 s	6 min 10 s
250			8 min 10 s	
300				
350				
400				
450				
500				
550				
600				
650				
700				
750				
800				
850				
900				
950				
1000				

## 2) DENSITÉ DES FUMÉES

Éprouvette	Atténuation maximale de luminosité (%)	Atténuation totale de luminosité (% X min)
1 (L)*	73,1	158,4
1 (T)*	72,8	174,8
2 (T)	63,9	189,1
3 (T)	83,8	171,7
<b>Moyenne (T)</b>	<b>73,5</b>	<b>178,5</b>

(L)\* → sens longitudinal

(T)\* → sens transversal

Les résultats d'essai ne concernent que le comportement des éprouvettes d'un produit dans les conditions particulières de l'essai ; ils ne sont pas destinés à être le seul critère d'évaluation du danger d'incendie présenté par le produit en utilisation.

\*\*\*Fin du rapport\*\*\*

## RAPPORT D'ESSAI N° RL 2023/375-2

DELIVRE LE : 12/05/2023

ECHANTILLONNAGE REÇU LE : 24/04/2023

A LA DEMANDE DE : TARKETT SAS  
2 avenue François Sommer  
08203 SEDAN  
FRANCE

APPELLATION : **Acczent Excellence Compact + 80**

NATURE DE L'ESSAI : Essai de réaction au feu  
Allumabilité des produits de bâtiment soumis à  
l'incidence directe de la flamme selon la norme  
NF EN ISO 11925-2 (Mars 2020)  
Partie 2 : Essai à l'aide d'une source de flamme unique

Le Directeur Technique

Marc WELCOMME



Le Responsable des Essais

David VANDIERDONCK



L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'Article L 115-27 du Code de la consommation et de la Loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte **3** page(s) et **0** annexe(s)

Le laboratoire ne peut être tenu responsable des informations fournies par le client, ces informations sont identifiées dans le présent rapport.

**DESCRIPTION DU PRODUIT DÉTERMINÉ PAR LE LABORATOIRE:**

Revêtement de sol résilient à base de polychlorure de vinyle sur mousse (Famille EN 651).

**INFORMATIONS DONNÉES PAR LE CLIENT :**

Technique de fabrication : Enduction

Composition : PVC hétérogène

Envers : PVC

Masse surfacique totale : 2750 g/m<sup>2</sup>

Épaisseur totale : 2,15 mm

Épaisseur couche d'usure : 0,80 mm

Coloris : Gris

Traitement ignifuge : oui

**Support :**      Fibres-ciment  
                         Densité (1800 ± 200) kg /m<sup>3</sup>  
                         Dimensions 25 cm x 9 cm  
                         Épaisseur (8 ± 2) mm

**Pose :**      collée (colle acrylique BOSTIK MIPLAFIX 800 avec dépose de 300 g/m<sup>2</sup>)

**Conditionnement :**

Au moins 14 jours à (23 ± 2)°C et (50 ± 5) % d'humidité relative.

**Écarts éventuels par rapport à la méthode d'essai :**

Néant

**Date de l'essai :**

11/05/2023

**Délai d'application de la flamme :**

15 secondes

**Position d'application de la flamme :**

Surface

Le CRET est notifié par l'état français auprès de la Commission Européenne sous le numéro°NB 2401.

**RESULTATS**

Éprouvette	L1	L2	L3	T1	T2	T3
Inflammation de l'éprouvette	non	non	non	non	non	non
Propagation de flamme au delà de 150 mm(F <sub>s</sub> )	≤ 150	≤ 150	≤ 150	≤ 150	≤ 150	≤ 150
Présence de gouttelettes / particules enflammées qui provoquent l'inflammation du papier-filtre	non	non	non	non	non	non

L : sens longitudinal

T : sens transversal

**Observation faite pendant l'essai : néant**

Les résultats d'essais ne concernent que le comportement des éprouvettes d'un produit dans les conditions particulières de l'essai ; ils ne sont pas destinés à être le seul critère d'évaluation du danger d'incendie présenté par le produit en utilisation

\*\*\*Fin du rapport\*\*\*